

Le guide de la collecte des déchets sur ma commune

commune de
Cambronne-lès-Clermont

1 les déchets ménagers



Jour de collecte : Lundi
Contenant : fourni par la Communauté de communes
Modalités de collecte : seule la poubelle fournie par la collectivité est ramassée, pas de vrac (Sauf cas exceptionnels)
A sortir la veille au soir.

2 les déchets verts



Jour de collecte : Vendredi (du 21 mars au 21 novembre)
Contenant : libre (sacs, conteneurs...) fourni par l'utilisateur et à laisser ouvert. Après vidage les sacs sont laissés sur place
Modalités de collecte : max. 10 unités : sacs, fagots, conteneurs... dans la limite de 1m³ par collecte, sacs de poids raisonnable.

3 le tri sélectif : les emballages



Jour de collecte : Mercredi
Contenant : fourni par la Communauté de communes
Modalités de collecte : seule la poubelle fournie par la collectivité est ramassée, pas de vrac (Sauf cas exceptionnels)
A sortir la veille au soir.

4 le tri sélectif : le verre



Jour de collecte : pas de jour spécifique
Contenant : En point d'apport sur les différents lieux de la commune
Modalités de collecte : Pas de dépôt autour de la colonne du verre.
Un dépôt au sol est un dépôt sauvage et fera l'objet d'une plainte.



Le guide de la collecte des déchets sur ma commune

commune de
Cambronne-lès-Clermont

5) les encombrants



Jour de collecte : uniquement **sur rendez-vous** au 03.44.50.85.00

Contenant : en vrac sur le trottoir sur la voie publique, pas sur l'espace privé.

Modalités de collecte : collecte uniquement des objets sur la liste donnée lors de la prise de RDV. Uniquement des gros meubles et gros électroménagers. Pas de déchets de travaux. A sortir la veille au soir.

6) la déchèterie de Breuil-le-Sec



Modalités : Inscription pour l'obtention d'une carte à la Communauté de communes sur présentation d'un justificatif de domicile et des pièces d'identité des personnes susceptibles d'aller à la déchèterie.

7) les dépôts sauvages

Prise en charge par la commune et son pouvoir de police. Pas d'intervention de la Communauté de communes. Dépôt gratuit à la déchèterie de Breuil-le-Sec si un constat de la police municipale est joint lors du dépôt

8) Autres informations

Pour toutes autres informations n'hésitez pas à nous contacter :

Site internet : www.pays-clermontois.fr

Mail : dechets@pays-clermontois.fr

Standard : 03.44.50.85.00



PAYS DU CLERMontois